



## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIKES ET ACTIVITES ANNEXES**

**SEM des Bauges**  
**SIRET 380 922 625 000 21**  
**Siège social : Centre d'accueil – 73340 AILLON LE JEUNE**  
**04.79.54.61.88**  
**www.lesailions.com – ski@lesailions.com**

Exploitant le domaine alpin des Aillons-Margéraz, Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d' ALLIANZ - 72 RUE CASSIOPEE PARC ALTAIS - 74650 CHAVANOD

Ci-après dénommée le « Gestionnaire ».

### **ARTICLE 1. GÉNÉRALITÉS**

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres d'accès aux Domaines alpins (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») vendus par le « Gestionnaire » et donnant accès au domaine alpin des Aillons-Margéraz et au domaine de Savoie Grand Revard\*.

Les présentes conditions générales s'appliquent également au(x) Titre(s) dit(s) « Mixte(s) Pass Bauges Savoie » donnant accès aux domaines alpin et nordique de Savoie Grand Revard et au domaine alpin d'Aillons-Margéraz\* dans le cadre du Pass Bauges Savoie donnant accès à tous les domaines skiables de Savoie Grand Revard et d'Aillons-Margéraz.

Les présentes conditions générales sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 et valables en toutes saisons.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur considéré et pour les sociétés ayant leur siège social en France. L'acquisition d'un Titre implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée(s) l'(s) « Usager(s) ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Il appartient à l'Usager de s'informer sur les tarifs des Titres et, le cas échéant, des supports proposés et de sélectionner le plus adapté.

Le Gestionnaire ne peut être tenu pour responsable du choix de l'Usager.

### **ARTICLE 2. LE TITRE**

Le Titre est délivré sur un support mentionnant son numéro à 14 chiffres dit « numéro de carte ».

Le Titre est composé d'un support sur lequel est enregistré un titre de transport.

Le Titre donne accès aux domaines alpins des Aillons-Margéraz et de Savoie Grand Revard pour le Pass Bauges Savoie exclusivement, pendant la durée de validité du titre de transport correspondant.

Tous les Titres sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles.

La durée du Titre exprimée en heures ou en jours s'entend en « heures consécutives » ou en « jours consécutifs », c'est-à-dire que le décompte débute au premier passage à une borne.

Le Gestionnaire propose également à l'Usager un contrat d'assurance « Carré Neige » en complément de l'achat du Titre.

Ce contrat est soumis aux conditions d'assurance mises à disposition dans les points de vente ou consultables et téléchargeables soit directement sur le site <https://carreneige.com/fr/> soit à partir du lien hypertexte figurant sur le Site Internet du Gestionnaire [www.lesailions.com](http://www.lesailions.com) rubrique « Titres ».

ATTENTION : Chaque émission de Titre donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel figurent le domaine et la catégorie (adulte, jeune, etc.) du Titre, son numéro de carte et l'assurance éventuellement souscrite.

Ce justificatif d'achat doit impérativement être conservé par l'Usager, lequel doit être en mesure de le présenter au Gestionnaire en cas de contrôle, ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, perte ou vol du support, réclamation).

### **ARTICLE 3. LE SUPPORT DU TITRE**

Le Titre est délivré sur une carte à puce (RFID) rechargeable.

Le support « RFID » incorpore une puce sur laquelle est encodé le Titre permettant l'accès à l'un des domaines alpins visés ci-avant.

L'ensemble de ces supports sont délivrés contre paiement d'un prix unique fixé au début de chaque saison par le Gestionnaire ; le support est conservé par l'Usager.

Les supports rechargeables sont réutilisables une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de cinq années. La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support ; elle consiste en la délivrance d'un nouveau support en remplacement du support défectueux.

## **ARTICLE 4. LA PHOTOGRAPHIE DE L'USAGER**

La vente de tout Titre de 2 jours et plus est subordonnée à la remise d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef de l'Usager.

Cette photographie sera conservée par le Gestionnaire dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions et le contrôle du Titre, sauf opposition de la part de l'Usager (Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »).

## **ARTICLE 5. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

### **5.1. TARIFS**

Les tarifs publics des Titres et de l'assurance Carré Neige sont affichés dans les points de vente du Gestionnaire et sur le site Internet [www.lesailions.com](http://www.lesailions.com).

Des guides tarifaires sont également disponibles dans ces points de vente ainsi que dans les Offices de tourisme.

Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les conditions affichées dans les points de vente ou sur le site Internet. Ces réductions ou gratuités sont accordées sur présentation, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

Dans tous les cas, la détermination de l'âge de l'Usager à prendre en compte est celui au jour du règlement du Titre à délivrer.

### **5.2. MODALITÉS DE PAIEMENT**

Toute délivrance d'un Titre donne lieu à paiement du tarif correspondant.

Ces règlements sont effectués en devises euros :

- soit en espèces dans la limite des plafonds réglementaires (cf. articles L112-6 et D112- 3 du Code monétaire et financier),
- soit par carte bancaire acceptée par le Gestionnaire (CB, Visa, Mastercard),
- soit par chèques-vacances ANCV.

## **ARTICLE 6. FERMETURE DU DOMAINE ALPIN**

S'agissant d'un titre 1 à 12 jours consécutifs, seul un arrêt complet et consécutif de plus de 5 heures de plus de 90% des remontées mécaniques du domaine skiable des Aillons-Margériaz, en référence au moment de puissance total du parc des remontées mécaniques du Gestionnaire, peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par l'Usager.

Dans ce cas, l'usager devra, sous quinzaine, compléter le formulaire d'expression en ligne ([www.lesailions.com](http://www.lesailions.com) -> Titres -> Contactez-nous) ou remplir celui délivré aux accueils des domaines skiables des Aillons-Margériaz, et fournir son justificatif de vente du jour du préjudice.

Seuls les Titres ayant été acquis et réglés directement par l'Usager auprès du Gestionnaire peuvent donner lieu à dédommagement.

Le dédommagement est déterminé en fonction du nombre de jours au cours desquels l'Usager n'a pu utiliser son Titre du fait de l'interruption de service : le dernier jour pris en considération étant, en tout état de cause, le jour d'expiration de la validité du Titre concerné.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes :

1. Prolongation immédiate de la durée de validité du Titre concerné par la remise d'un nouveau Titre (qui commence à courir le lendemain de la date d'expiration du Titre initial, ou du premier jour de reprise du service si elle est postérieure à cette date) ;
2. Obtention d'un avoir à utiliser avant la fin de la saison d'hiver suivant celle en cours (N+1). Cet avoir est nominatif, personnel et incessible, délivré sous forme de codes promotionnels et permettra à l'Usager d'obtenir un Titre de même type et d'une durée égale au nombre de jours dédommageables.

Aucun dédommagement ne pourra être accordé avant le jour d'expiration du Titre concerné. L'Usager ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant le dédommagement choisi. La demande de dédommagement, accompagnée des pièces justificatives (original du Titre, justificatif de vente et formulaire d'expression), devra être déposée ou adressée au Gestionnaire, selon les modalités définies à l'article 8 ci-après.

Les interruptions ou limitations de service dues aux conditions climatiques (pluie, neige, vent, brouillard...) ne donnent droit à aucune compensation. En cas de non-utilisation du titre pour quelque raison que ce soit (maladie ou accident), il ne sera ni remboursé, ni échangé et l'usager devra traiter directement avec son assurance personnelle.

NB : Cette procédure de dédommagement n'est pas applicable lorsque l'Usager a bénéficié d'une réduction tarifaire exceptionnelle liée aux conditions d'exploitation (manque de neige, fermeture partielle du domaine, ...) ou à une période spécifique (prévente, hors week-end, hors vacances, ...) étant donné que des tarifs spécifiques sont mis en place par le Gestionnaire durant ces périodes.

Le dédommagement interviendra au plus tard dans les quatre (4) mois suivant la réception de l'ensemble des pièces afférentes à la demande de dédommagement.

## **ARTICLE 7. REMBOURSEMENT**

Dans les cas où les Titres délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés, sauf cas prévu à l'article 6 ci-avant. Les Titres à journées non consécutives devront être épuisés durant la saison d'hiver en cours. Au-delà, ils ne pourront être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement ni à un report de validité.

Il est possible de couvrir ce type de risque par des assurances spécifiques, couvrant également les frais de secours en cas d'accident sur les pistes de ski alpin. Tous renseignements à cet effet sont à demander auprès des assurances personnelles ou des points de vente.

## **ARTICLE 8. RÉCLAMATIONS**

Toute réclamation doit être adressée au gestionnaire dans un délai de deux (2) mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour recourir à la médiation ou intenter une action en justice dans les conditions définies à l'article 11. Toute réclamation doit être déposée sur le site [titre.lesailons.com](http://titre.lesailons.com) – Contactez-nous, ou déposée sur le formulaire d'expression disponible aux accueils ou envoyée à l'adresse suivante : SEM des Bauges - 73340 AILLON LE JEUNE.

## **ARTICLE 9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'Usager n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle du Gestionnaire.

## **ARTICLE 10. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Les données personnelles collectées à l'occasion de la vente des Titres font l'objet d'un traitement relatif à la gestion et de la délivrance des Titres.

Ce traitement est fondé sur l'exécution du contrat de vente auquel vous êtes partie.

L'ensemble des informations qui sont demandées par le Gestionnaire pour la délivrance d'un Titre est obligatoire.

Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du Titre ne pourra pas intervenir.

Certaines données (adresse postale, e-mail, n° de téléphone) peuvent également être demandées à des fins de prospection commerciale par le Gestionnaire et, avec votre accord, par ses partenaires commerciaux, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21 juin 2004.

Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

Le traitement, dont la finalité est « Billeterie et contrôle d'accès », est effectué sous la responsabilité de la SEM des Bauges, représentée par le Président et dont les coordonnées sont indiquées dans les mentions légales.

Les destinataires des données collectées sont la SEM des Bauges.

Les données collectées sont conservées pour :

- Données permettant d'établir la preuve d'un contrat auquel vous êtes partie : pendant cinq ans à compter de leur collecte si le montant de la commande est inférieur à 120 €, ou pendant dix ans si le montant de la commande effectuée en ligne est égal ou supérieur à 120 € ;

- Données collectées à des fins de prospection commerciale : pendant trois ans à compter de leur collecte. À l'expiration de cette période, les données sont effacées. Par exception, les données collectées à des fins de prospection commerciale sont conservées pour une nouvelle période de trois ans si vous acceptez de continuer de recevoir des offres commerciales de la part de la SEM des Bauges.

Vous disposez du droit d'accéder aux données vous concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de vous opposer à ce traitement.

Vous pouvez mettre en œuvre ces droits en contactant la SEM des Bauges – Service Vente – 73340 AILLON LE JEUNE.

Vous disposez du droit d'adresser une réclamation à la CNIL si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont disponibles sur le site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

## **ARTICLE 11. TRADUCTION - LOI APPLICABLE - RÉGLEMENT DES LITIGES**

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi.

En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, l'Usager peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. L'Usager est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur de la république dont le délégué départemental tient une permanence à la préfecture de Chambéry (Place Caffé-73000 Chambéry) sur rendez-vous au 04 79 75 50 53, et ce dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès du Gestionnaire. Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation. La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat.

Il peut également recourir à la plate-forme européenne de règlement des litiges, accessible sur internet à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=FR>. À défaut de règlement amiable, l'Usager peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).